



CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL



LES BRÈVES du CSE MI

BLOC 3

Ce CSE est basé essentiellement sur l'étude du bilan des formations de 2021 et les projections 2022. Il est à noter une baisse du nombre d'heures de formation pour les agents de production (exécution). Dans le même temps, une hausse des formations des managers est observée.

Vos élus UNSA-Ferroviaire déplorent, pour 2022, le manque de formations sur la maintenance prédictive, les nouvelles technologies et pour la maintenance du projet OPTER (AGC et TER2NNG), alors qu'il s'agit du projet majeur de l'entreprise. Toutefois, celle-ci travaille activement sur le sujet.

TechniNat

Le chiffre d'affaires prévu pour 2022 continue son inexorable descente entamée en 2018.

Malgré tout, tout n'est pas noir. La société ERMEWA (ex-filiale de la SNCF, vendue en fin d'année passée) maintient sa confiance en l'entité Techninat, à laquelle ERMEWA fait appel pour la maintenance de ses wagons. Elle aurait pu lui retirer la charge dès fin 2021.

L'UNSA-Ferroviaire demande à l'entreprise une vigilance supplémentaire concernant l'augmentation des risques routiers imposés aux personnels des équipes mobiles pour se rendre sur les différents lieux d'intervention (équipes MOBILOC, MOBIWAG, MOBISOU...).



Le TICP souhaite réorganiser sa production pour accélérer la rénovation du matériel remorqué et gagner en productivité. Cette nouvelle réorganisation serait ensuite appliquée pour le projet OPTER.

L'idée serait que les voitures changent d'emplacement dans l'atelier à chaque type d'opérations, sur le même principe que le montage des voitures dans l'automobile.

Le DET souhaite notamment instaurer le 2*8 et une polyvalence des métiers pour ses agents, mais pas forcément en termes de tâches sur un même métier. Certains agents seraient ainsi affectés uniquement aux opérations de démontage et d'autres, au montage.

Le dossier présenté ne permet pas de se faire une idée précise sur l'étendue de cette réorganisation. L'ensemble des élus a demandé la transformation de ce point en pré-information.

Nous reviendrons sur ce sujet prégnant et nous serons attentifs à l'impact social, économique ainsi qu'aux évolutions des conditions de travail qu'il engendra.

Direction du Matériel/CLUSTER/Centre de Logistique Intégré

La commission s'est tenue le 16 décembre 2021.

C'était l'occasion de faire le point sur les actions réalisées, en cours et à venir.

Ces échanges nous ont permis également de remonter les écarts entre la volonté affichée de l'entreprise et les réalités constatées sur le terrain. Il existe encore des chantiers importants sur certaines entités.

La Plaine Saint-Denis Projet HAMO

La direction de la SA Voyageurs lance un nouveau projet immobilier pour construire un bâtiment censé rassembler, sur la commune de La Plaine St Denis, les sièges de ses diverses activités et services éparpillés dans Paris. Date prévue de mise en service : 2nd Trimestre 2024.

L'UNSA-Ferroviaire suivra ce sujet lors des commissions locales. Des points réguliers seront faits en CSE MI.

Projet OPTER



Ce grand projet de rénovation des AGC et des TER2NNG qui mobilise l'ensemble de nos Technicentre Industriels, commencera dans le courant de ce semestre.

Présentation de la charge :

- La présentation en CSE et la communication « le MAT/ULU n° 45 » montrent une forte implication de l'entreprise pour réaliser ces commandes.
- La direction a assuré étudier les besoins en effectifs. Des recrutements externes (environ 100 à 200 par an) sont prévus. L'entreprise utilisera aussi le vivier des intérimaires et la mobilité interne pour les couvrir.

L'UNSA-Ferroviaire s'interroge quant aux moyens mis à la disposition de l'Ingénierie et des TI pour garantir la réussite de cette opération.



Rennes s'offre la 5G

Afin d'anticiper l'appropriation des connectivités, en partenariat avec d'autres entreprises, la gare, le TM et le TI de Rennes s'offrent la 5G.

Sur le TI, cela permet de couvrir le bâtiment de 20 000m² pour des applications comme le train logistique, mais aussi le développement d'applications comme WMS, ERP et MES, ou encore des formations en réalité virtuelle, etc.

Côté sécurité, le TI vérifiera si les valeurs d'exposition liée à l'installation des antennes sur le site restent conformes avec la réglementation. Le CSE a demandé l'avis du médecin du travail.



Les élus vous informent :

De nombreuses pratiques frauduleuses se sont développées autour du CPF. Vous devez être vigilants face au démarchage téléphonique d'organismes vous proposant de vous accompagner pour l'utilisation des heures de formation de votre CPF (fausses formations, usurpation d'identité...).

Nous vous rappelons que ce compte est valable jusqu'à la fin de votre carrière (quel que soit votre employeur). Cependant, le montant acquis par chaque employé ne pourra dépasser : 5 000 €.



Tous les élus UNSA-Ferroviaire restent à votre écoute et à votre disposition pour tout complément d'information.



JE SOUHAITE ADHÉRER DIRECTEMENT EN LIGNE

BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
QUALIF.*	NIV.*	POS.*
CP*	CDI*	CDD*
ENTREPRISE PRIVÉE		
GRADE	COLLÈGE	
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

	QUALIFICATION & NIVEAU	COÛT NET MENSUEL	COTISATION ANNUELLE	MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT**
AGENTS SNCF ACTIFS AU STATUT	A	2,44 €	86 €	57 €
	B / TA	2,52 €	89 €	59 €
	C / TB1	2,78 €	98 €	65 €
	D1 / TB2	3,12 €	110 €	73 €
	D2 / TB3	3,46 €	122 €	81 €
	E1	3,46 €	122 €	81 €
	E2	3,85 €	136 €	90 €
	F1	4,19 €	148 €	98 €
	F2	4,79 €	169 €	112 €
	G1	5,13 €	181 €	119 €
	G2	5,61 €	198 €	131 €
	H1	6,04 €	213 €	141 €
	H2	6,63 €	234 €	154 €
CS	7,11 €	251 €	166 €	
AGENTS SNCF ACTIFS CONTRACTUELS ET SALARIÉS D'ENTREPRISES PRIVÉES	EXÉCUTION	2,69 €	95 €	63 €
	MAÎTRISE	3,46 €	122 €	81 €
	CADRE	4,28 €	151 €	100 €
	CADRE SUP.	5,53 €	195 €	129 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	1,33 €	48 €	32 €
	RÉVERSION	0,67 €	24 €	16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.